

DÉPARTEMENT

DES

BOUCHES-DU-RHÔNE

ARRONDISSEMENT

D'ARLES

**DEL2024\_119**

**Objet : Mise en place d'un  
dispositif de cartes cadeaux à  
l'échelle du territoire de Terre de  
Provence**

**L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf-septembre, à dix-huit heures trente,** le Conseil de Communauté de TERRE DE PROVENCE AGGLOMÉRATION, dûment convoqué s'est réuni au Foyer Socio Culturel Gabriel CHAINE à Cabannes, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de Mme Corinne CHABAUD.  
Date de convocation du Conseil de Communauté : 13 septembre 2024.

**PRÉSENTS :**

**Pour la commune de Barbentane :** Mme Edith BIANCONE

**Pour la commune de Cabannes :** M. Gilles MOURGUES, Mme Josiane HAAS-FALANGA, M. François CHEILAN

**Pour la commune de Châteaurenard :** M. Marcel MARTEL, Mme Solange PONCHON, M. Éric CHAUVET, Mme Adélaïde JARILLO, Mme Marie-Laurence ANZALONE, M. Jean-Pierre SEISSON, Mme Annie SALZE.

**Pour la commune d'Eyragues :** M. Michel GAVANON, Mme Yvette POURTIER.

**Pour la commune de Graveson :** M. Michel PECOUT, M. Jean-Marc DI FELICE.

**Pour la commune de Maillane :** Mme Frédérique MARES.

**Pour la commune de Mollégès :** Mme Corinne CHABAUD, M. Patrick MARCON.

**Pour la commune de Noves :** M. Georges JULLIEN, M. Pierre FERRIER.

**Pour la commune d'Orgon :** M. Serge PORTAL, Mme Angélique YTIER CLARETON.

**Pour la commune de Rognonas :** M. Dominique ALIZARD

**Pour la commune de Saint-Andiol :** M. Daniel ROBERT, Mme Sylvie CHABAS.

**Pour la commune de Verquières :** M. Jean-Marc MARTIN-TEISSERE

**ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

**Pour la commune de Barbentane :** M. Jean-Christophe DAUDET (*donne pouvoir à Edith BIANCONE*) ; M. Michel BLANC (*donne pouvoir à Mme Solange PONCHON*).

**Pour la commune de Châteaurenard :** M. Pierre-Hubert MARTIN (*donne pouvoir à Mme Marie Laurence ANZALONE*) Mme Marina LUCIANI-RIPETTI (*donne pouvoir à M. Eric CHAUVET*), M. Cyril AMIEL (*donne pouvoir à M. Marcel MARTEL*),

M. Bernard REYNES (*donne pouvoir à M. Georges JULLIEN*), Mme Sylvie DIET-PENCHINAT (*donne pouvoir à M. Michel PECOUT*).

**Pour la commune d'Eyragues :** M. Eric DELABRE (*donne pouvoir à M. Michel GAVANON*).

**Pour la commune de Graveson :** Mme Annie CORNILLE (*donne pouvoir à M. Jean-Marc DI FELICE*).

**Pour la commune de Maillane :** M. Eric LECOFFRE (*donne pouvoir à Mme Frédérique MARES*).

**Pour la commune de Noves :** Mme Edith LANDREAU (*donne pouvoir à M. Pierre FERRIER*).

**Pour la commune de Plan d'Orgon :** M. Jean-Louis LEPIAN (*donne pouvoir à M. Serge PORTAL*), Mme Jocelyne COUDERT-VALLET (*donne pouvoir à M. Jean-Marc MARTIN-TEISSERE*)

**Pour la commune de Rognonas :** M. Yves PICARDA (*donne pouvoir à Mme Corinne CHABAUD*), Mme Cécile MONDET (*donne pouvoir à M. Dominique ALIZARD*).

**EXCUSÉ :**

**Pour la commune de Noves :** M. Christian REY

**Secrétaire de séance :** M. Gilles MOURGUES

M. Le vice-président délégué à l'aménagement rural expose que dans le cadre de sa compétence commerce, Terre de Provence ambitionne de soutenir et renforcer l'achat local. Pour atteindre cet objectif, plusieurs leviers sont à activer de façon concomitante.

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
TERRE DE PROVENCE**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ  
SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2024**

Il s'agira d'encourager l'achat dans les commerces de proximité, d'augmenter le flux dans les centres-villes, de marketer le commerce de Terre de Provence, d'organiser des animations commerciales, de promouvoir l'offre commerciale disponible sur le territoire et de mettre à l'honneur les commerçants.

Le déploiement de cartes-cadeaux, utilisables uniquement au sein des 13 communes de l'agglomération, est une solution adaptée permettant d'activer l'ensemble des leviers précédemment cités.

Les cartes cadeaux seront marketées TERRE DE PROVENCE AGGLOMÉRATION avec la possibilité d'ajouter à l'intérieur des pochettes le texte et le logo de la commune ou de l'entreprise qui offre la carte.

Une fois le dispositif déployé sur le territoire, il sera intégré à l'offre CLIIINK proposée sur les containers à verres.

La commission développement économique du 1<sup>er</sup> juillet 2024 ainsi que le bureau communautaire du 4 juillet 2024 ont émis un avis favorable à la mise en place de ce dispositif.

Après exposé du rapporteur, et en avoir délibéré,

### LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** le budget primitif 2024,

**VU** l'avis favorable de la commission développement économique du 1<sup>er</sup> juillet 2024 pour la mise en place de cartes-cadeaux à l'échelle de Terre de Provence avec le prestataire PETITS COMMERCES,

**VU** l'avis favorable du bureau communautaire du 4 juillet 2024 pour la mise en place de cartes-cadeaux à l'échelle de Terre de Provence avec le prestataire PETITS COMMERCES,

**CONSIDERANT** la volonté de Terre de Provence de soutenir le commerce de proximité et favoriser l'achat local,

**APPROUVE** la mise en place d'un dispositif de cartes-cadeaux à l'échelle de Terre de Provence,

**AUTORISE** la Présidente, ou son représentant, à signer, au nom et pour le compte de Terre de Provence, tout document relatif s'y rapportant,

**PRÉCISE** que la dépense correspondante est inscrite au budget principal de l'exercice, en section de fonctionnement, chapitre 01/compte 6188.

**Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.**

Membres en exercice : 42  
Votants : 41  
Votes pour : 27  
Votes contre : 6  
Abstentions : 8

**Fait à Eyragues, le 19 septembre 2024,**

Pour Extrait Conforme,  
**La Présidente,**  
**Corinne CHABAUD**

